

Circonscription électorale :

Bureau principal de circonscription électorale B

**ÉLECTION DU PARLEMENT WALLON
DU 26 MAI 2019**

Lettre du Président du bureau principal de circonscription B
au Président du bureau principal de canton B

....., le 2019

Madame, Monsieur,

Aux termes de l'article 95, § 2 du Code électoral et de l'article 41quater de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État, vous êtes appelé(e) à présider le bureau principal B du canton électoral de

La désignation des Présidents et des assesseurs des bureaux de vote communs, ainsi que des Présidents et assesseurs des bureaux de dépouillement C pour l'élection du Parlement Européen et des bureaux de dépouillement B pour l'élection du Parlement wallon, est effectuée par le Président du bureau principal de canton C de votre canton électoral.

Le Président du bureau principal de canton C vous fournit les listes des noms et adresses des Présidents et assesseurs des bureaux électoraux ainsi désignés avant le scrutin.

Je vous demande de m'avertir immédiatement de toute circonstance requérant un contrôle de ma part lors des opérations électorales dans tout le canton électoral.

Vous devez également me transmettre le tableau récapitulatif des résultats des bureaux de dépouillement B pour le Parlement wallon.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente lettre au moyen du récépissé ci-dessous.

Le Président du bureau principal de circonscription B,

N.B. - La correspondance échangée, soit entre les présidents, soit avec le juge de paix ou avec les assesseurs titulaires, les assesseurs suppléants et les secrétaires des bureaux électoraux, est admise en franchise de port. La mention « Loi électorale » doit être inscrite en tête de l'adresse. Cette correspondance doit en outre porter l'indication de la qualité du destinataire et de l'expéditeur, ainsi que le contreseing de ce dernier.

RÉCÉPISSÉ

(A détacher et à renvoyer à Madame, Monsieur,, Président du bureau principal de circonscription électorale B pour l'élection du Parlement wallon à, rue, n° ...).

Canton électoral :

ÉLECTION DU PARLEMENT WALLON DU 26 MAI 2019

Le (la) soussigné(e), (nom),
(adresse)
déclare avoir reçu la lettre du Président de la circonscription électorale B de
datée du

Le Président du bureau principal de canton B,

Fait à, le 2019.

Signature,